

Révision du SCoT Val de Saône-Dombes

Diagnostic - enjeux

Diagnostic du territoire Val de Saône – Dombes **Compte rendu de la réunion publique**

La réunion publique relative à la révision du SCoT Val de Saône-Dombes s'est tenue le 11 juillet 2017 dans la salle des fêtes de Fareins et s'est déroulée en deux temps :

- Une première partie au cours de laquelle M. Julien BODRERO, chef de projets CITADIA Conseil, a présenté les enjeux mis en lumière par le diagnostic de territoire ;
- Une deuxième partie prenant la forme d'un atelier participatif, consistant à faire émerger les préoccupations des habitants via un travail de réflexion sur carte.

1ère partie de la réunion : présentation des enjeux

Paysage, trame verte et bleue

Pas de remarques.

La structuration du territoire

Plusieurs remarques et demandes de précisions ont été formulées quant à la polarisation du développement sur le territoire du SCoT, notamment la territorialisation de ce développement :

- La polarisation du territoire pose question, notamment sur les objectifs de développement qui seront fixés en fonction de la structuration du territoire ;
- Le développement est porté par des communes urbaines qui n'en présentent pas forcément les caractéristiques (cas existants sur le territoire), ne disposant pas des équipements/ services/ transports suffisants pour supporter un tel développement.

Mobilité, transport

Pas de remarques.

Urbanisation habitat et aménagement de l'espace

Les remarques des habitants portent sur :

- La nature du marché immobilier et le fait que les grands logements sont en fait des maisons, appelant à être libérées dans le parcours résidentiel. Il faut donc fournir une offre alternative à ce mode de construction qui a prévalu ces 20 dernières années ;
- Pour permettre le parcours résidentiel des habitants, il faut orienter les constructions vers du logement collectif et éviter l'habitat pavillonnaire très dense (division parcellaire) ;
- Les divisions parcellaires doivent être soumises à conditions. Il y a un risque de voir émerger de plus en plus de querelles de voisinages concernant les nuisances et/ou les accès (problématique à prendre en compte au niveau des PLU des communes) ;
- Certaines communes sont limitées géographiquement dans leur développement, par exemple Montmerle-sur-Saône. Il s'agit d'un critère à prendre en compte, notamment en matière de report sur les communes voisines ;
- Le projet de tram-train n'a pas abouti à Reyrieux, alors que le développement urbain continue de se faire comme si c'était le cas ;
- Les transports constituent un enjeu fort pour le territoire, notamment du fait du grand nombre d'actifs se rendant sur Lyon pour travailler, avec des temps de trajet importants.

Commerce et développement économique

Plusieurs remarques ont été formulées :

- L'importance de l'évasion commerciale et son impact négatif sur le territoire ;
- La nécessité de créer de l'emploi sur le territoire pour limiter les déplacements et encourager les actifs à consommer sur leur territoire de résidence, plutôt que sur celui de leur lieu de travail ;
- Une offre globale doit être faite concernant le tourisme, afin de proposer un produit touristique suffisamment attractif (dimension qui ne relève pas du SCoT) ;
- Les filières courtes constituent une perspective de diversification pour l'activité agricole ;
- Le territoire est face à une problématique en matière de santé et de désert médical.

Performances environnementales

Pas de remarques.

2ème partie de la réunion : ateliers participatifs

Synthèse des observations formulées

Table 1

- Le manque de sécurité sur les bords de Saône concernant la circulation routière, notamment sur le chemin de halage et la conservation de son caractère naturel ;
- La volonté de conserver un territoire à caractère « village » ;
- La sauvegarde nécessaire des zones humides ;
- L'attractivité du territoire à améliorer, notamment celle des zones artisanales et commerciales (cf. zone de Fareins) ;
- La limitation de l'évasion commerciale et des déplacements automobiles que cela induit ;
- La volonté de mettre en place un service de transport à la demande et améliorer l'offre de transports en commun vers les gares ;
- Lier densification avec équipements pour préserver le cadre de vie des habitants.

Table 2

- La mutualisation des infrastructures, des équipements, des services à l'échelle de plusieurs communes ;
- Les problématiques en matière de transport avec le développement des modes doux, notamment pour connecter les villages au bord de Saône ;
- La production de logements adaptés aux besoins du territoire et respectant les exigences de performance énergétique ;
- La préservation des espaces verts, de la biodiversité et de l'environnement ;
- Le développement des circuits-courts et l'intégration des pratiques agricoles en milieu urbain
- Le développement du commerce en centre-ville ;
- La nécessité de faire vivre les villages et d'éviter le caractère « dortoir ».

Table 3

- Les problématiques en matière de transport (liaison nord-sud et est/ouest vers Bourg-en-Bresse) ;
- Le développement de moyens de transports alternatifs (stop organisé par exemple) ;
- La mise en place de lieux propices au télé-travail comme des espaces de co-working ;
- Le développement de modes de transport doux, tout en assurant la sécurité de tous ;
- Le développement d'une offre de commerces de proximité et le soutien de l'offre existante ;
- La couverture numérique du territoire, inégale aujourd'hui ;
- Les nuisances sonores et le manque de sécurisation de la départementale ;
- L'inégale répartition des services postaux, services à la personne et services de santé sur le territoire ;
- Le rééquilibrage entre taille des logements et taille des ménages (logements trop grands par rapport à la taille des ménages actuelle) peut se faire via la construction de logements de type T3/T4 dans les pôles urbains.